

être sinon remplacée, au moins interprétée, dans l'ordre de la personne, par une distinction entre *personne stricte* (= « singulier ») et *personne amplifiée* (= « pluriel »). Seule la « troisième personne », étant non-personne, admet un véritable pluriel.

Emile Benveniste

Problèmes de linguistique générale, I
Gallimard 1966

« V. d'homme dans la langue »

CHAPITRE XIX

Les relations de temps dans le verbe français

L'ensemble des formes personnelles du verbe français est traditionnellement réparti entre un certain nombre de paradigmes temporels dénommés « présent », « imparfait », « passé défini », etc., et ceux-ci à leur tour se distribuent selon les trois grandes catégories du temps, présent, passé, futur. Ces divisions, incontestables dans leur principe, restent cependant loin des réalités d'emploi et ne suffisent pas à les organiser. Nous ne trouvons pas dans la seule notion de temps le critère qui décidera de la position ou même de la possibilité d'une forme donnée au sein du système verbal. Comment savoir, par exemple, si *il allait sortir* appartient ou non au paradigme de *sortir*? En vertu de quelle classification temporelle devra-t-on l'accepter ou le rejeter?

Si l'on essaie de ramener aux divisions temporelles les oppositions qui apparaissent dans la structure matérielle des formes verbales, on rencontre une grave difficulté. Considérons par exemple l'opposition des formes simples et des formes composées dans le verbe. S'il y a lieu d'opposer *il courait* et *il avait couru*, ce n'est pas en tout cas sur le même axe de temps où *il courait* s'oppose à *il court*. Et cependant *il a couru* est bien en quelque manière une forme temporelle, puisqu'il peut équivaloir à *il courut*. Mais *il a couru* sert en même temps de partenaire à *il court*. Les rapports des formes composées avec le temps restent ainsi ambigus. On peut certes transférer la distinction des formes simples et composées au compte de l'« aspect », mais on n'y gagnera rien de clair, car l'aspect ne fournit pas non

tion : toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière. C'est d'abord la diversité des discours oraux de toute nature et de tout niveau, de la conversation triviale à la harangue la plus ornée. Mais c'est aussi la masse des écrits qui reproduisent des discours oraux ou qui en empruntent le tour et les fins : correspondances, mémoires, théâtre, ouvrages didactiques, bref tous les genres où quel- qu'un s'adresse à quelqu'un, s'énonce comme locuteur et organise ce qu'il dit dans la catégorie de la personne. La distinction que nous faisons entre récit historique et discours ne coïncide donc nullement avec celle entre langue écrite et langue parlée. L'énonciation historique est réservée aujourd'hui à la langue écrite. Mais le discours est écrit autant que parlé. Dans la pratique on passe de l'un à l'autre instantanément. Chaque fois qu'au sein d'un récit historique apparaît un discours, quand l'historien par exemple reproduit les paroles d'un personnage ou qu'il intervient lui-même pour juger les événements rapportés¹, on passe à un autre système temporel, celui du discours. Le propre du langage est de permettre ces transferts instantanés.

Indiquons par parenthèse que l'énonciation historique et celle de discours peuvent à l'occasion se rejoindre en un troisième type d'énonciation, où le discours est rapporté en termes d'événement et transposé sur le plan historique; c'est ce qui est communément appelé « discours indirect ». Les règles de cette transposition impliquent des problèmes qui ne seront pas examinés ici.

Par le choix des temps du verbe, le discours se distingue nettement du récit historique². Le discours emploie librement toutes les formes personnelles du verbe, aussi bien *je/tu* que *il*. Explicite ou non, la relation de personne est présente partout. De ce fait, la « 3^e personne » n'a pas la même valeur que dans le récit historique. Dans celui-ci, le narrateur n'intervenant pas, la 3^e personne ne s'oppose à aucune autre, elle est au vrai une absence de personne. Mais dans le discours un locuteur oppose une non-personne *il* à une personne *je/tu*. De même le registre des temps verbaux est bien plus large dans le discours : en fait tous

1. C'est le cas ci-dessus, p. 241, n. 1.

2. Nous parlons toujours des temps du « récit historique » pour éviter le terme « temps narratifs » qui a créé tant de confusion. Dans la perspective que nous traçons ici, l'aoriste est un « temps narratif », mais le parfait peut aussi en être un, ce qui obscurcirait la distinction essentielle entre les deux plans d'énonciation.

les temps sont possibles, sauf un, l'aoriste, banni aujourd'hui de ce plan d'énonciation alors qu'il est la forme typique de l'histoire. Il faut surtout souligner les trois-temps fondamentaux du discours : présent, futur, et parfait, tous les trois exclus du récit historique (sauf le plus-que-parfait). Commun aux deux plans est l'imparfait.

La distinction opérée ici entre deux plans d'énonciation au sein de la langue met dans une perspective différente le phénomène qui a été appelé, il y a cinquante ans, « la disparition des formes simples du prétérit »¹ en français. Le terme « disparition » ne convient assurément pas. Une forme ne disparaît que si sa fonction n'est plus nécessaire ou si une autre forme la remplit mieux. Il s'agit donc de préciser la situation de l'aoriste par rapport au double système de formes et de fonctions que constitue le verbe. Il y a deux relations distinctes à observer. D'une part, c'est un fait, l'aoriste ne s'emploie pas dans la langue parlée, il ne fait pas partie des temps verbaux propres au discours. En revanche, comme temps du récit historique, l'aoriste se maintient fort bien, il n'est d'ailleurs nullement menacé et aucun autre temps ne pourrait le suppléer. Ceux qui le croient en voie d'extinction n'ont qu'à faire l'expérience de remplacez, dans les morceaux cités plus haut, les aoristes par des parfaits. Le résultat serait tel qu'aucun auteur ne se résoudrait à présenter l'histoire dans une perspective pareille. On peut mettre en fait que quiconque sait écrire et entreprend le récit d'événements passés emploie spontanément l'aoriste comme temps fondamental, qu'il évoque ces événements en historien ou qu'il les crée en romancier. Par souci de la variété, il pourra changer de ton, multiplier les points de vue, et adopter d'autres temps, mais alors il quitte le plan du récit historique. Il nous faudrait des statistiques précises, fondées sur de larges dépouillements de textes de toute sorte, livres et journaux, et comparant l'usage de l'aoriste il y a cinquante ans à celui d'aujourd'hui, pour établir à tous les yeux que ce temps verbal demeure aussi nécessaire qu'il l'était, dans les conditions strictes de sa fonction linguistique. Parmi les textes qui serviraient de témoins, on devrait inclure aussi les traductions, qui nous renseignent sur les équivalences spontanées qu'un auteur trouve pour faire passer un récit écrit en une autre

1. C'est le titre d'un article de Meillet, publié en 1909, qui a été recueilli dans *Linguistique historique et linguistique générale*, I, p. 149 sq.

langue dans le système temporel qui convient au français¹. Inversement la statistique ferait ressortir la rareté des récits historiques rédigés entièrement au parfait, et montrerait combien le parfait est peu apte à convoquer la relation objective des événements. Chacun peut le vérifier dans telle œuvre contemporaine où la narration, de parti pris, est entièrement au parfait²; il serait intéressant d'analyser les effets de style qui naissent de ce contraste entre le ton du récit, qui se veut objectif, et l'expression employée, le parfait à la 1^{re} personne, forme autobiographique par excellence. Le parfait établit un lien vivant entre l'événement passé et le présent où son évocation trouve place. C'est le temps de celui qui relate les faits en témoin, en participant; c'est donc aussi le temps que choisira quiconque veut faire retentir jusqu'à nous l'événement rapporté et le rattacher à notre présent. Comme le présent, le parfait appartient au système linguistique du discours, car le repère temporel du parfait est le moment du discours, alors que le repère de l'aoriste est le moment de l'événement.

En outre, il ne faudrait pas traiter de l'aoriste comme d'une unité globale dans son paradigme entier. Ici encore la frontière passe à l'intérieur du paradigme et sépare les deux plans d'énonciation dans le choix des formes personnelles. Le discours exclura l'aoriste, mais le récit historique, qui l'emploie constamment, n'en retiendra que les formes de 3^e personne³. La conséquence est que nous arrivâmes et surtout vous arrivâtes ne se rencontrent ni dans le récit historique, parce que formes personnelles, ni dans le discours, parce que formes d'aoriste. En revanche

1. Pour citer deux exemples de traductions récentes, le traducteur de la nouvelle d'Ernest Hemingway intitulée *La Grande Rivière au cœur double* (dans le recueil *The Fifth Column and the Forty-nine First Stories*, en français *Paradis perdu*, Paris, 1949) a employé continuellement l'aoriste au long de quarante pages (avec l'imparfait et le plus-que-parfait). Sauf deux ou trois phrases de monologue intérieur, le récit entier est, en français, installé dans cette relation temporelle, parce qu'aucune autre n'est possible. — De même la version française de Heyerdahl, *L'Expédition du Kon-Tiki*, présente exclusivement à l'aoriste, en chapitres entiers, la plus grande partie du récit.

2. C'est le cas de *L'Étranger* d'Albert Camus. L'emploi exclusif du parfait dans ce récit comme temps des événements a été commenté avec pénétration, mais à un autre point de vue, par M. Jean-Paul Sartre, *Situations I*, p. 117-118.

3. Il faudrait nuancer cette affirmation. Le romancier emploie encore sans effort l'aoriste aux 1^{res} personnes du singulier et du pluriel. On en trouvera à chaque page d'un récit comme *Le Grand Meaulnes* d'Alain-Fournier. Mais il en va autrement de l'historien.

il arrive, ils arrivèrent se présenteront à chaque instant sous la plume de l'historien, et n'ont pas de substitués possibles. Les deux plans d'énonciation se délimitent donc en traits positifs et négatifs :

— dans l'énonciation historique, sont admis (en formes de 3^e personne) : l'aoriste, l'imparfait, le plus-que-parfait et le prospectif; sont exclus : le présent, le parfait, le futur (simple et composé);

— dans l'énonciation de discours, sont admis tous les temps à toutes les formes; est exclu l'aoriste (simple et composé).

Les exclusions sont aussi importantes que les temps admis. Pour l'historien, le présent¹, le parfait et le futur sont exclus parce que la dimension du présent est incompatible avec l'intention historique : le présent serait nécessairement alors le présent de l'historien, mais l'historien ne peut s'historiser sans démentir son dessein. Un événement, pour être posé comme tel dans l'expression temporelle, doit avoir cessé d'être présent, il doit ne pouvoir plus être énoncé comme présent. Pour la même raison le futur est exclu; il n'est qu'un présent projeté vers l'avenir, il implique prescription, obligation, certitude, qui sont modalités subjectives, non catégories historiques. Quand, dans le récit des événements et par le jeu de l'enchaînement historique surgit une imminence ou doit s'accuser une fatalité, l'historien use du temps que nous appelons le prospectif (« il allait partir, « il devait tomber »).

Dans le discours, au contraire, l'exclusion est limitée à l'aoriste, temps historique par excellence. Introduit dans le discours, l'aoriste paraîtra pédant, livresque. Pour énoncer des faits passés, le discours emploie le parfait, qui est à la fois l'équivalent fonctionnel de l'aoriste, donc un temps, et aussi autre chose qu'un temps.

Nous voici arrivé, traitant du parfait, devant un autre grand problème, de structure formelle autant que d'emploi : quelle est la relation entre temps simples et temps composés ? Ici encore les paradigmes de la conjugaison n'enseignent pas le principe de la distribution, puisque, on l'a vu, la distinction que nous faisons entre deux plans d'énonciation traverse la distinction entre temps simples et temps composés. Nous avons constaté ce fait singulier que le plus-que-parfait est commun au discours et à l'histoire, tandis que le parfait

1. Nous ne parlons pas ici, bien entendu, du « présent historique » des grammairistes, qui n'est qu'un artifice de style.

appartient au discours seul. Sous ces désaccords apparents on peut néanmoins reconnaître une structure cohérente.

Ce n'est pas une originalité de remarquer que les temps simples et composés se répartissent en deux groupes symétriques. Négligeant les formes nominales, qui d'ailleurs s'y conforment également aussi bien que les formes modales, nous avons :

il écrit
il écrivait
*il écrivit*¹
il écrira
il a écrit
il avait écrit
*il eut écrit*¹
*il aura écrit*²

système en expansion, où les formes composées produisent à leur tour des formes composées, qui sont dites surcomposées :

il a écrit
il avait eu écrit, etc.

Le parallélisme formel des deux séries à tous les temps suffit à montrer que la relation entre formes simples et composées n'est pas elle-même temporelle. Et cependant, en même temps qu'on expulse de cette opposition la temporalité, il faut bien l'y réintroduire partiellement, puisque *il a écrit* fonctionne comme forme temporelle du passé. Comment sortir de cette contradiction ? En la reconnaissant et en la précisant. *Il a écrit* s'oppose à la fois à *il écrit* et à *il écrivit*, mais non de la même manière. La raison en est que *les temps composés ont un double statut* : ils entretiennent avec les temps simples deux types distincts de relations :

1^o Les temps composés s'opposent un à un aux temps simples en tant que chaque temps composé fournit à chaque temps simple un corrélat au *parfait*. Nous appelons « parfait » la classe entière des formes composées (avec *avoir* et *être*), dont la fonction — sommairement définie, mais cela suffit ici — consiste à présenter la notion comme « accomplie » par rapport au moment considéré, et la situation « actuelle » résultant de cet accomplissement temporalisé.

Les formes de parfait ont un critère formel : elles peuvent toujours se construire comme verbes d'une proposition libre. On les ordonnera dans la série suivante :

parfait de présent : *il a écrit*
 parfait d'imparfait : *il avait écrit*
 parfait d'aoriste : *il eut écrit*
 parfait de futur : *il aura écrit*.

1. Exemple : « en un instant il eut écrit cette lettre ».

2. Exemple : « Il aura écrit cette lettre dans une heure ».

2^o Les temps composés ont une autre fonction, distincte de la précédente : ils indiquent l'*antériorité*. Ce terme prête facilement à discussion, mais nous n'en trouvons pas de meilleur. Dans notre vue, l'*antériorité* se détermine toujours et seulement par rapport au temps simple corrélatif. Elle crée un rapport logique et intra-linguistique, elle ne reflète pas un rapport chronologique qui serait posé dans la réalité objective. Car l'*antériorité* intra-linguistique maintient le procès dans le même temps qui est exprimé par la forme corrélative simple. C'est là une notion propre à la langue, originale au plus haut point, sans équivalent dans le temps de l'univers physique. On doit rejeter les approximations de l'« antériorité » telles que « passé du passé », « passé du futur », etc., selon une terminologie assez répandue, à vrai dire dénuée de sens : il n'y a qu'un passé, et il ne peut admettre aucune qualification : « passé du passé » est aussi peu intelligible que le serait « infini de l'infini ».

La marque formelle des formes d'*antériorité* est double : 1^o elles ne peuvent se construire comme formes libres ; 2^o elles doivent s'employer conjointement avec des formes verbales simples de même niveau temporel. On trouvera les formes d'*antériorité* dans des propositions non libres introduites par une conjonction telle que *quand*. Elles se rangeront donc ainsi :

antérieur de présent : *quand il a écrit* une lettre (il l'envoie)
 antérieur d'imparfait : *quand il avait écrit*... (il l'envoyait)
 antérieur d'aoriste : *quand il eut écrit*... (il l'envoya)
 antérieur de futur : *quand il aura écrit*... (il l'enverra).

La preuve que la forme d'*antériorité* ne porte par elle-même aucune référence au temps est qu'elle doit s'appuyer syntaxiquement sur une forme temporelle libre dont elle adoptera la structure formelle pour s'établir au même niveau temporel et remplir ainsi sa fonction propre. C'est pourqu'on ne peut admettre : *quand il a écrit*..., *il envoya*.

Les temps composés, qu'ils indiquent l'accompli ou l'*antériorité*, ont la même répartition que les temps simples quant aux deux plans d'énonciation. Ils appartiennent aussi, les uns aux discours, les autres au récit. Pour ne pas en préjuger, nous avons formulé les exemples à la 3^e personne, forme commune aux deux plans. Le principe de la distinction est le même : « quand *il a fini* son travail, *il rentre* chez lui » est du discours, à cause du présent, et, aussi bien, de l'*antérieur* de présent ; — « quand *il eut fini*..., *il rentra* » est un énoncé historique, à cause de l'aoriste, et de l'*antérieur* d'aoriste.

La réalité de la distinction que nous posons entre formes d'accompli et formes d'antériorité nous paraît mise en évidence par un autre indice encore. Suivant qu'il s'agit des unes ou des autres, la structure des relations entre les formes temporelles est différente. Dans la catégorie de l'accompli, la relation qui s'établit entre formes composées est symétrique à celle qui régit entre les formes simples corrélatives : *il a écrit* et *il avait écrit*. Ils s'opposent donc sur l'axe du temps par une relation temporelle paradigmatique. Mais les formes d'antériorité n'ont pas de relation temporelle entre elles. Étant syntaxiquement des formes non libres, elles ne peuvent entrer en opposition qu'avec les formes simples dont elles sont les corrélatifs syntaxiques. Dans un exemple comme : « Quand *il a fait* son travail, *il part* », l'antérieur de présent (« quand *il a fait* » s'oppose au présent « *il part* », et doit sa valeur à ce contraste. C'est une relation temporelle syntaxique.

Tel est le statut double du parfait. De là provient la situation ambiguë d'une forme comme *il avait fait*, qui est membre de deux systèmes. En tant que forme (libre) d'accompli, *il avait fait* s'oppose comme imparfait au présent *il a fait*, à l'aoriste *il eut fait*, etc. Mais en tant que forme (non libre) d'antériorité, (*quand*) *il avait fait*, s'oppose à la forme libre *il faisait* et n'entretient aucune relation avec (*quand*) *il fait*, (*quand*) *il a fait*, etc. La syntaxe de l'énoncé décide de l'appartenance de la forme de parfait à l'une ou à l'autre des deux catégories.

Ici se place un procès de grande portée et qui intéresse le développement de la langue. C'est l'équivalence fonctionnelle entre *je fis* et *j'ai fait*, qui discrimine précisément le plan du récit historique et celui du discours. En fait, la 1^{re} personne *je fis* n'est admise ni dans le récit, étant 1^{re} personne, ni dans les autres formes personnelles. Mais l'équivalence vaut aussi pour les autres formes personnelles. On discerne pourquoi *je fis* a été supplanté par *j'ai fait*. C'est à partir de la 1^{re} personne que le processus a dû commencer. Là était l'axe de la subjectivité. A mesure que l'aoriste se spécifie comme temps de l'événement historique, il se distance du passé subjectif qui, par tendance inverse, s'associe à la marque de la personne dans le discours. Pour un locuteur parlant de lui-même, le temps fondamental est le « présent » ; tout ce qu'il prend à son compte comme accompli en l'énonçant à la 1^{re} personne du parfait se trouve rejeté immanquablement dans le passé. A partir de là, l'expression est fixée : pour spécifier le passé

subjectif, il suffira d'employer dans le discours la forme d'accompli. Ainsi de la forme de parfait *j'ai lu ce livre*, où *j'ai lu* est un accompli de présent, on glisse à la forme temporelle de passé *j'ai lu ce livre l'année dernière* ; *j'ai lu ce livre dès qu'il a paru*. Le discours est alors pourvu d'un temps passé symétrique de l'aoriste du récit et qui contraste avec lui pour la valeur : *il fit* objectivise l'événement en le détachant du présent ; *il a fait*, au contraire, met l'événement passé en liaison avec notre présent.

Seulement le système du discours subit de ce chef une atteinte sensible : il gagne une distinction temporelle, mais au prix de la perte d'une distinction fonctionnelle. La forme *j'ai fait* devient ambiguë et crée une déficience. En soi, *j'ai fait* est un parfait qui fourait soit la forme d'accompli, soit la forme d'antériorité au présent *je fais*. Mais quand *j'ai fait*, forme composée, devient l'« aoriste du discours », il prend la fonction de forme simple, de sorte que *j'ai fait* se trouve être tantôt parfait, temps composé, tantôt aoriste, temps simple. A ce trouble, le système a remédié en recréant la forme manquante. En face du temps simple *je fais*, il y a le temps composé *j'ai fait* pour la notion d'accompli. Or puisque *j'ai fait* glisse au rang de temps simple, il aura besoin d'un nouveau temps composé qui exprime à son tour l'accompli : ce sera le surcomposé *j'ai eu fait*. Fonctionnellement, *j'ai eu fait* est le nouveau parfait d'un *j'ai fait* devenu aoriste. Tel est le point de départ des temps surcomposés. Le système est ainsi réparé et les deux paires d'oppositions redevennent symétriques. Au présent, *je mange* s'oppose un parfait *j'ai mangé* qui fournit au discours 1^o un accompli, de présent (p. ex. « *j'ai mangé* ; je n'ai plus faim ») ; 2^o un antérieur de présent (p. ex. « quand *j'ai mangé*, je sors me promener »). Lorsque *j'ai mangé* devient aoriste, il se recrée un nouveau parfait *j'ai eu mangé* qui pareillement donne 1^o un accompli d'aoriste (p. ex. « *j'ai eu mangé* mon repas en dix minutes ») ; 2^o un antérieur d'aoriste (p. ex. « quand *j'ai eu mangé*, je suis sorti »). En outre le parallélisme temporel est rétabli entre les deux plans d'énonciation : au couple *il mangea* (aoriste) : *il eut mangé* (parfait) du récit historique, le discours répond maintenant par *il a mangé* (nouvel aoriste) : *il a eu mangé* (nouveau parfait).

Nous n'avons donné ici qu'une esquisse sommaire d'un vaste sujet qui demanderait de longues analyses et des statistiques détaillées. L'essentiel était de faire apparaître ces grandes divisions, parfois peu visibles, qui parcourent le système temporel du verbe français moderne. Les unes,

comme la distinction du récit historique et du discours, créent deux sous-systèmes de temps et de personnes verbales; l'autre, celle du présent et du parfait, n'est pas d'ordre temporel; mais à chaque niveau temporel le parfait porte deux fonctions que la syntaxe distingue : fonction d'accompli et fonction d'antériorité, symétriquement réparties, en partie par réflexion, entre le récit et le discours. Le tableau d'une conjugaison d'un verbe français, où les paradigmes s'alignent, complets et uniformes, ne laisse même pas soupçonner que le système formel du verbe a une structure double (conjugaison de présent et conjugaison de parfait), comme est double cette organisation temporelle, fondée sur des relations et des oppositions qui sont la réalité de la langue.

CHAPITRE XX

*La nature des pronoms*¹

Dans le débat toujours ouvert sur la nature des pronoms, on a l'habitude de considérer ces formes linguistiques comme formant une même classe formelle et fonctionnelle; à l'instar, par exemple, des formes nominales ou des formes verbales. Or toutes les langues possèdent des pronoms, et dans toutes on les définit comme se rapportant aux mêmes catégories d'expression (pronoms personnels, démonstratifs, etc.). L'universalité de ces formes et de ces notions conduit à penser que le problème des pronoms est à la fois un problème de langage et un problème de langues, ou mieux, qu'il n'est un problème de langues que parce qu'il est d'abord un problème de langage. C'est comme fait de langage que nous le poserons ici, pour montrer que les pronoms ne constituent pas une classe unitaire, mais des espèces différentes selon le mode de langage dont ils sont les signes. Les uns appartiennent à la syntaxe de la langue, les autres sont caractéristiques de ce que nous appellerons les « instances de discours », c'est-à-dire les actes discrets et chaque fois uniques par lesquels la langue est actualisée en parole par un locuteur.

On doit considérer d'abord la situation des pronoms personnels. Il ne suffit pas de les distinguer des autres pronoms par une dénomination qui les en sépare. Il faut voir que la définition ordinaire des pronoms personnels comme contenant les trois termes *je, tu, il*, y abolit justement la notion de « personne ». Celle-ci est propre seulement à *je/tu*, et fait défaut dans *il*. Cette différence foncière ressortira de l'analyse de *je*.

Entre *je* et un nom référant à une notion lexicale, il n'y a pas seulement les différentes formelles, très variables, qu'im-

1. Extrait de *For Roman Jakobson*, Mouton & Co., La Haye, 1956.

plus un principe univoque de corrélation d'un type de formes à l'autre, et ce fait demeure que, malgré tout, certaines des formes composées sont bien à considérer comme temporelles, certaines seulement.

Il s'agit donc de chercher dans une vue synchronique du système verbal en français moderne, les relations qui organisent les diverses formes temporelles. C'est à la faveur de ce qui semble une faille dans ce système que nous discernons mieux la nature réelle des articulations. Il y a un point où le système se fait indûment redondant : c'est l'expression temporelle du « passé », qui dispose de deux formes, *il fit* et *il a fait*. Dans l'interprétation traditionnelle, ce seraient deux variantes de la même forme, entre lesquelles on choisirait selon qu'on écrit (*il fit*) ou qu'on parle (*il a fait*). Nous aurions ici l'indice d'une phase de transition où la forme ancienne (*il fit*) se maintient dans la langue écrite, plus conservatrice, alors que la langue parlée indique par avance la forme de substitut (*il a fait*), concurrente installée, destinée à s'imposer seule. Mais avant de réduire le phénomène aux termes d'un procès de succession, il conviendrait de se demander pourquoi langue parlée et langue écrite divorceraient sur ce point de la temporalité et non sur un autre, comment il se fait que la même différence ne s'étend pas à d'autres formes parallèles (par exemple *il fera* et *il aura fait* restent absolument distincts, etc.), et tout d'abord si l'observation exacte confirme la distribution schématique par où l'on a l'habitude de les opposer. D'un problème à l'autre, c'est la structure entière du verbe qui se trouve soumise à un nouvel examen. Il nous a paru que la description des relations de temps constituait la tâche la plus nécessaire.

Les paradigmes des grammaires donnent à croire que toutes les formes verbales tirées d'un même thème appartiennent à la même conjugaison, en vertu de la seule morphologie. Mais on se propose de montrer ici que l'organisation des temps relève de principes moins évidents et plus complexes. Les temps d'un verbe français ne s'emploient pas comme les membres d'un système unique, ils se distribuent en deux systèmes distincts et complémentaires. Chacun d'eux ne comprend qu'une partie des temps du verbe ; tous les deux sont en usage concurrent et demeurent disponibles pour chaque locuteur. Ces deux systèmes manifestent deux plans d'énonciation différents, que nous distinguerons comme celui de l'*histoire* et celui du *discours*.

L'énonciation *historique*, aujourd'hui réservée à la langue

écrite, caractérise le récit des événements passés. Ces trois termes, « récit », « événement », « passé », sont également à souligner. Il s'agit de la présentation des faits survenus à un certain moment du temps, sans aucune intervention du locuteur dans le récit. Pour qu'ils puissent être enregistrés comme s'étant produits, ces faits doivent appartenir au passé. Sans doute vaudrait-il mieux dire : dès lors qu'ils sont enregistrés et énoncés dans une expression temporelle historique, ils se trouvent caractérisés comme passés. L'intention historique constitue bien une des grandes fonctions de la langue : elle y imprime sa temporalité spécifique, dont nous devons maintenant signaler les marques formelles.

Le plan historique de l'énonciation se reconnaît à ce qu'il impose une délimitation particulière aux deux catégories verbales du temps et de la personne prises ensemble. Nous définirons le récit historique comme le mode d'énonciation qui exclut toute forme linguistique « autobiographique ». L'historien ne dira jamais *je ni tu*, ni *ici*, ni *maintenant*, parce qu'il n'empruntera jamais l'appareil formel du discours, qui consiste d'abord dans la relation de personne *je : tu*. On ne constatera donc dans le récit historique strictement poursuivi que des formes de « 3^e personne »¹.

Sera pareillement défini le champ de l'expression temporelle. L'énonciation historique comporte trois temps : l'aoriste (= passé simple ou passé défini)², l'imparfait (y compris la forme en *-rait* dite conditionnelle), le plus-que-parfait. Accessoirement, d'une manière limitée, un temps périphrastique substitut de futur, que nous appellerons le *prospectif*. Le présent est exclu, à l'exception — très rare — d'un présent intemporel tel que le « présent de définition »³.

Pour mieux éclairer l'ossature « historique » du verbe, nous reproduisons ci-dessous trois spécimens de récit, pris au hasard ; les deux premiers sont du même historien,

1. Nous nous référons ici aux distinctions qui ont été énoncées dans un article de ce *Bulletin*, XLIII, p. 1 sq.; ci-dessus, p. 225.

2. On ne trouvera pas, espérons-le, d'inconvénient à ce que nous appelions « aoriste » le temps qui est le « passé simple » ou le « passé défini » de nos grammaires. Le terme « aoriste » n'a pas ailleurs de connotations assez différentes et assez précises pour créer ici une confusion, et il est préférable à celui de « prétérit » qui risquerait d'être confondu avec « imparfait ».

3. Nous laissons entièrement de côté les formes modales du verbe ainsi que les formes nominales (infinitif, participes). Tout ce qui est dit ici au sujet des relations temporelles vaut pour ces formes également.

mais de genres différents, l'autre est emprunté à la littérature d'imagination¹. Nous avons souligné les formes verbales personnelles, qui toutes relèvent des temps énumérés ci-dessus.

Pour devenir les maîtres du marché méditerranéen, les Grecs déployèrent une audace et une persévérance incomparables. Depuis la disparition des mines minoenne et mycénienne, l'Égée était infestée par des bandes de pirates : il n'y eut longtemps que des Sidoniens pour oser s'y aventurer. Les Grecs finirent pourtant par se débarrasser de cette plaie : ils donnèrent la chasse aux écumeurs de rivages, qui durent transférer le principal théâtre de leurs exploits dans l'Adriatique. Quant aux Phéniciens qui avaient fait profiter les Grecs de leur expérience et leur avaient appris l'utilité commerciale de l'écriture, ils furent évincés des côtes de l'Ionie et chassés des pêcheries de pourpre égéennes ; ils trouvèrent des concurrents à Cypré et jusque dans leurs propres villes. Ils portèrent alors leurs regards vers l'Ouest ; mais là encore les Grecs, bientôt installés en Sicile, séparèrent de la métropole orientale les colonies phéniciennes d'Espagne et d'Afrique. Entre l'Aryen et le Sémite, la lutte commerciale ne devait cesser² dans les mers du Couchant qu'à la chute de Carthage.

(G. GLOTZ, *Histoire grecque*, 1925, p. 225.)

Quand Solon eut accompli sa mission, il fit jurer aux neuf archontes et à tous les citoyens de se conformer à ses lois, serment qui fut désormais prêté tous les ans par les Athéniens promus à la majorité civique. Pour prévenir les luttes intestines et les révolutions, il avait prescrit à tous les membres de la cité, comme une obligation correspondant à leurs droits, de se ranger en cas de troubles dans l'un des partis opposés, sous peine d'atimie entraînant l'exclusion de la communauté ; il comptait qu'en sortant de la neutralité les hommes exempts de passion formeraient une majorité suffisante pour arrêter les perturbateurs de la paix publique. Les craintes étaient justes ; les précautions furent vaines. Solon n'avait satisfait ni les riches ni la masse pauvre et disait tristement : « Quand on fait de grandes choses, il est difficile de plaire à tous³. » Il était encore archonte qu'il était assailli par les invectives des mécontents ; quand il fut sorti de charge, ce fut un déchaînement de reproches et d'accusations. Solon se défendit, comme toujours, par des vers : c'est alors qu'il invoqua le témoignage de la Terre Mère. On l'accablait d'insultes et de moqueries parce que « le cœur lui avait manqué » pour se faire tyran, parce qu'il n'avait pas voulu, « pour être le maître d'Athènes, ne fût-ce qu'un jour, que de sa peau écorchée on fît une outre et que sa race fût abolie⁴. » Entouré d'ennemis, mais résolu à ne rien changer de ce qu'il avait fait, croyant peut-être aussi que

1. Bien entendu l'énonciation historique des événements est indépendante de leur vérité « objective ». Seul compte le dessein « historique » de l'écrivain.
2. Exemple de « prospectif » (p. 239).
3. Intrusion du discours dans le récit, avec changement corrélatif des temps.
4. Sur le discours indirect, cf. ci-après p. 242.

son absence calmerait les esprits, il décida de quitter Athènes. Il voyagea, il partit à Cypré, il alla en Égypte se retremper aux sources de la sagesse. Quand il revint, la lutte des partis était plus vive que jamais. Il se retira de la vie publique et s'enferma dans un repos inquiet : il « vieillissait en apprenant toujours et beaucoup⁵, sans cesser de tendre l'oreille aux bruits du dehors et de prodiguer les avertissements d'un patriotisme alarmé. Mais Solon n'était qu'un homme ; il ne lui appartenait pas d'arrêter le cours des événements. Il vécut assez pour assister à la ruine de la constitution qu'il croyait avoir affermie et voir s'étendre sur sa chère cité l'ombre pesante de la tyrannie.

(*Ibid.*, p. 441-2.)

Après un tour de galerie, le jeune homme regarda tour à tour le ciel et sa montre, fit un geste d'impatience, entra dans un bureau de tabac, y alluma un cigare, se posa devant une glace, et jeta un regard sur son costume, un peu plus riche que ne le permettaient en France les lois du goût. Il rajusta son col et son gilet de velours noir sur lequel se croisaient plusieurs fois une de ces grosses chaînes d'or fabriquées à Gènes ; puis, après avoir jeté par un seul mouvement sur son épaule gauche son manteau doublé de velours en le drapant avec élégance, il reprit sa promenade sans se laisser distraire par les celliades bourgeoises qu'il recevait. Quand les boutiques commencèrent à s'illuminer et que la nuit lui parut assez noire, il se dirigea vers la place du Palais-Royal en homme qui craignait d'être reconnu, car il côtoya la place jusqu'à la fontaine, pour gagner à l'abri des fiacres l'entrée de la rue Froidmanteau...

(BALZAC, *Études philosophiques* : *Gambara*.)

On voit que, dans ce mode d'énonciation, l'effectif et la nature des temps demeurent les mêmes. Il n'y a aucune raison pour qu'ils changent aussi longtemps que le récit historique se poursuit, et il n'y a d'ailleurs aucune raison pour que celui-ci s'arrête, puisqu'on peut imaginer tout le passé du monde comme un récit continu et qui serait entièrement construit sur cette triple relation temporelle : aoriste, imparfait, plus-que-parfait. Il faut et il suffit que l'auteur reste fidèle à son propos d'historien et qu'il proscrive tout ce qui est étranger au récit des événements (discours, réflexions, comparaisons). A vrai dire, il n'y a même plus alors de narrateur. Les événements sont posés comme ils se sont produits à mesure qu'ils apparaissent à l'horizon de l'histoire. Personne ne parle ici ; les événements semblent se raconter eux-mêmes. Le temps fondamental est l'aoriste, qui est le temps de l'événement hors de la personne d'un narrateur.

Nous avons, par contraste, situé d'avance le plan du discours. Il faut entendre discours dans sa plus large exten-

1. Réflexion de l'auteur qui échappe au plan du récit.